



## QUE FAISIEZ VOUS LE 11 SEPTEMBRE 2021 ?

Pour notre part, le 11 septembre 2021, nous avons co-déclaré et participé à une manifestation avec le Dernier Rempart, un collectif qui se bat pour la préservation de nos droits fondamentaux.

Cependant, défendre nos droits et nos libertés ne fut pas sans dommages.

Ce jour-là, les manifestants, pacifiques mais déterminés, étaient venus pour faire entendre leurs voix dans un contexte politique très autoritaire.

Ils ont subi une répression féroce et, une fois de plus, nos libertés et nos droits fondamentaux ont été foulés au pied.

Les déclarants de cette manifestation ont été mis en garde à vue dès leur arrivée.

Des citoyens ont été sévèrement amendés pour s'être simplement trouvés à proximité du lieu de rassemblement.

## UNE AUDIENCE EN JANVIER 2024

En plus de ces intimidations et de cette répression financière, des violences physiques et morales ont été utilisées contre toutes les personnes se rendant sur le lieu de la manifestation.

Une manifestation, rappelons-le pacifique, pour défendre la liberté et les droits fondamentaux.

En réponse aux événements du 11 septembre 2021 d'une rare brutalité, indécentes et indignes, le collectif du Dernier Rempart a assigné en justice la préfecture de Police de Paris et l'ancien préfet de Police, Didier Lallement pour « atteinte à la liberté individuelle et pour discriminations opérées envers des manifestants en lien avec leur appartenance politique ».

Une audience publique est d'ores et déjà fixée le **22 janvier 2024 au tribunal judiciaire de Paris**. Didier Lallement a été convoqué.

Dans le cadre de cette procédure, vous avez la possibilité de vous porter partie civile.

Vous devez pour cela avoir été injustement :

- verbalisé et/ou
- placé en garde à vue et/ou
- convoqué, condamné au tribunal

Et si vous pouvez produire des éléments matériels pour prouver les faits, nous vous invitons à vous porter partie civile à nos côtés.

Pour cela rien de plus simple : remplissez le formulaire et on vous recontactera pour vous indiquer la marche à suivre.

Ce formulaire est en ligne ici :

<https://syndicatgj.com/plainte-contre-didier-lallement/>

## CONSTITUEZ-VOUS PARTIE CIVILE

Vous pouvez aussi venir tout simplement à l'audience du 22 janvier 2024 car nous rappelons que la justice est publique.

Ensemble, nous ferons valoir nos droits et réclamerons justice, afin que soient condamnés les responsables d'actions liberticides et violentes à l'encontre du peuple.

Aucune société paisible ne peut être bâtie dans un contexte d'injustices et de violences.

Le peuple, victime et seul face à l'impunité du gouvernement, se battra sans relâche pour ses droits et ses libertés, car personne d'autre ne se battra pour lui.

C'est le peuple qui aura le dernier mot.

On ne lâchera jamais rien.



Mouvement de  
Coalition Populaire